

Révision de l'ombudsman de l'enquête sur la biologie totale, diffusée à la Télévision de Radio-Canada le 2 et le 9 octobre 2008

SOMMAIRE

Les plaignants affirment que le reportage sur la biologie totale à l'émission *Enquête* est tendancieux et calomnieux car il n'a montré qu'un côté de la médaille.

L'enquête n'est pas un reportage classique qui rapporte les points de vue de chacun et laisse le spectateur libre de choisir son camp. Le recours à la caméra cachée a permis à l'équipe de découvrir des pratiques douteuses et même parfois dangereuses pour les patients. Après une recherche aussi exhaustive, un journaliste est en droit de tirer des conclusions.

Ce reportage d'enquête est un exemple de journalisme vigoureux, incisif. C'est un reportage qui dérange, car il nous renvoie à nos perceptions individuelles de ce qui cause la maladie et la mort.

J'ai émis quelques réserves dans cette révision sur l'omission d'un fait, le ton et la réalisation.

Toutefois, la plainte voulant que ce reportage soit tendancieux et calomnieux n'est pas fondée.

LES PLAINTES

Le 2 et le 9 octobre 2008, l'émission *Enquête* diffusait les deux volets d'un reportage sur une forme de médecine douce, la biologie totale. Ses adeptes avancent que tous les cancers sont causés par le stress, et certains incitent même leurs patients à abandonner leurs traitements médicaux.

Voici le lien pour écouter cette émission :

<http://www.radio-canada.ca/emissions/enquete/2008-2009/Reportage.asp?idDoc=65418&autoPlay=http://www.radio-canada.ca/Medianet/2008/CBFT/Enquete200810022058.asx>

Avant même la diffusion du reportage, nous avons reçu 9 plaintes à propos de l'utilisation d'une caméra cachée dans une formation en programmation neurolinguistique et en biologie totale. Par la suite, 23 plaintes ont été envoyées au bureau de l'ombudsman. En voici 2 extraits :

« (...) L'émission *Enquête* du 2 octobre 2008 n'a pas du tout suivi les règles de l'objectivité tel que je l'exige (selon mon système de valeurs) de la part de Radio-Canada.

L'équipe a délibérément caché des faits ou simplement pas fait d'effort pour les obtenir.

La contribution civique de cette émission est marginale.

Je n'ai senti aucune obligation à la vérité, ce qui, je crois, devrait être le premier enjeu d'une telle émission.

En tant que citoyen je ne sentais pas que cette émission fut présentée pour mon bien ni pour celui de mes compatriotes, qu'avons-nous à gagner si nous voyons qu'un côté de la médaille. La loyauté de cette émission devrait être envers les citoyens en premier et ce ne fut pas le cas hier. »

(Philippe Gosselin)

« Je trouve tout à fait déplorable le genre de reportage biaisé et calomnieux fait par l'équipe d'*Enquête* dans son reportage sur la biologie totale. Radio-Canada devrait rebaptiser cette émission « Salissure ».

Où est passé le code de conduite du journalisme? Publiée en juillet 1918 et révisée en janvier 1938, cette chartre impose notamment au journaliste

de "prendre la responsabilité de tous ses écrits", de "garder le secret professionnel" et de « ne pas confondre son rôle avec celui d'un policier". Il doit considérer la calomnie, les accusations sans preuve, la déformation des faits et le mensonge comme "les plus graves fautes professionnelles", ne jamais se faire passer pour un autre ni "user de moyens déloyaux pour obtenir une information".

Il est intéressant de noter que sur le site Web de Biologie totale, on y lit : "il est important de travailler en concomitance avec les traitements médicaux habituels. Il est bien évident qu'une personne souffrant d'une pathologie quelle qu'elle soit devra se soigner selon les conseils de son (ou de ses) médecin(s) tant que celui-ci (ou ceux-ci) le juge(nt) nécessaire. Il serait dangereux de ne pas suivre les traitements prescrits ou de les interrompre en cours de travail de Déprogrammation Biologique."

J'imagine qu'en faisant rapidement mention sur un ton sarcastique, ça permet aux journalistes de faire comme si cet avertissement n'existait pas, tout en se protégeant légalement contre la diffamation?

Le but de mon commentaire n'est pas de défendre la biologie totale ou les écarts de conduite de certains praticiens mais de décrier ce genre de reportage sensationnaliste, bourré de désinformations qui se veut une véritable inquisition des temps modernes.

Droit de parole des personnes accusées?

(...) M. Comoy a eu droit à un grand total de **28 secondes** séparées en trois extraits; M. Lachance a eu droit à **40 secondes**. Ils sont tous les deux venus rencontrer les journalistes aux studios de Radio-Canada pour une entrevue de 30 secondes? N'avaient-ils rien d'autre de pertinent à ajouter? (...) »

(Alain Provencher)

Le 8 et le 9 octobre 2008, M^{me} Geneviève Guay, directrice, Traitement des plaintes et Affaires générales, a envoyé la réponse suivante aux plaignants :

« Quelques téléspectateurs nous ont écrit pour dénoncer la démarche journalistique employée dans notre reportage sur la biologie totale à l'émission *Enquête* du 2 octobre dernier.

Certains croient que Radio-Canada a préparé ce reportage dans le but de défendre l'ordre établi de la médecine officielle. D'autres nous parlent des gens qui meurent aussi après s'être confiés à la médecine moderne.

Entendons-nous bien. Ce reportage ne prétend pas que la médecine moderne soit en mesure de vaincre toutes les maladies, ni qu'elle ait toujours raison. Il ne prétend pas qu'elle soit à l'abri d'erreurs scientifiques, d'erreurs de diagnostics ou de fautes professionnelles. Il ne prétend pas non plus que les médicaments guérissent tout et sont sans danger. Il ne s'élève pas contre l'ensemble des médecines dites *douces* ou *parallèles* et n'affirme pas que le psychique n'a rien à voir dans le développement ou l'évolution de la maladie. Surtout, ce reportage ne nie pas qu'une aide psychologique puisse être d'un grand secours pour les malades.

Tout le monde sait que plusieurs personnes meurent du cancer, même après avoir accepté de se soumettre à des chirurgies ou des traitements pénibles. Mais tout le monde sait aussi que de nombreux cancers ont été guéris et que de nombreuses vies ont été prolongées de plusieurs années grâce à des traitements connus, éprouvés, et documentés publiquement. Pour chaque type de traitement, de l'information sur la recherche et des statistiques sur les résultats sont disponibles sur la place publique, et dans les médias. Il est donc possible pour un patient de prendre des décisions éclairées en fonction des connaissances scientifiques disponibles et de sa situation ou de ses choix personnels.

Ce que ce reportage dénonce, c'est le dénigrement systématique et sans nuances de la médecine classique, par la quasi-totalité des praticiens et enseignants de la biologie totale que nos journalistes ont trouvé et pu voir en action. Presque tous ont conseillé de retarder ou même d'abandonner des traitements vitaux pour le cancer, sans vérifier la gravité du cancer en question, soit en promettant le miracle et la guérison, ou en disant que ces traitements étaient inutiles et aggraveraient leur état.

Nos journalistes ont utilisé des caméras cachées parce que c'était la seule façon de connaître le véritable discours véhiculé par des praticiens de la *biologie totale*. Radio-Canada a diffusé le fruit de leurs tournages parce que le sujet était d'un grand intérêt public et non pas par sensationnalisme. Nous croyons essentiel qu'une pratique aussi nouvelle et aussi peu connue puisse être discutée au grand jour, d'autant plus qu'elle touche à la santé des gens et qu'elle semble en séduire plusieurs.

C'est pour cette raison que nous avons invité les praticiens de la biologie totale à s'expliquer dans notre reportage. Pour la même raison, nous avons aussi invité le président de l'Institut canadien de biologie totale à la tribune téléphonique de Pierre Maisonneuve à la radio, le 3 octobre.

Si le sujet des médecines alternatives vous intéresse, j'en profite pour vous signaler une série originale, diffusée cette semaine par la Première chaîne radio de Radio-Canada. Il s'agit de la série *Vivre autrement*, diffusée du 6 au 10 octobre, à 10 heures. Si vous avez raté les premiers épisodes, vous les trouverez à l'adresse suivante : http://www.radio-canada.ca/radio/vivre_autrement/. Vous y trouverez aussi beaucoup de documentation intéressante. (...) »

Cette réponse n'a pas satisfait les plaignants. M. Alain Provencher, notamment, a répliqué en soulignant ce qu'il considère comme des entorses aux *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada :

- **« (...) La Société ne prend pas de position éditoriale dans sa programmation**
Durant la première minute de l'émission, le journaliste demande au médecin qu'il l'a accompagné "est-ce qu'on peut résumer en un mot la biologie totale?" Réponse: "Danger public". Est-ce que les journalistes ont déjà une bonne idée de la conclusion du reportage?
- **L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fautive ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels**
Le ton sarcastique utilisé, les gros plans des personnes interrogées, les clips d'interviews courts et sélectionnés, les phrases-chocs soulignées en gros plan ainsi que les techniques audiovisuelles sont tous des éléments qui ont été utilisés pour appuyer ce qui semble être les conclusions déjà toutes faites des journalistes.
- **L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière.** Voir le premier point décrit plus haut concernant le commentaire "Danger public".
- **L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les**

institutions, les problèmes et les événements : Cet élément est particulièrement troublant. Les porte-parole officiels, monsieur Comoy et monsieur Lachance ont eu droit à un total de 70 secondes durant l'émission. Le D^r Sabbah est ridiculisé. Le médecin qui a chargé la consultation sur la RAMQ se fera probablement poursuivre. Bref, il n'y a eu aucune présentation de ce que la biologie totale pourrait apporter. Encore une fois, la biologie totale est peut-être dangereuse, et certains praticiens ont probablement commis des écarts de conduite mais les journalistes n'ont certainement pas donné la chance aux porte-parole d'expliquer ce qu'est la biologie totale et comment elle devrait se pratiquer. »

LA RÉVISION

Introduction

Le reportage d'enquête, basé en grande partie sur l'utilisation de la caméra cachée, est un genre journalistique qui ne fait pas l'unanimité, même au sein de la profession. Le fait de se déguiser, d'entrer clandestinement dans l'intimité de citoyens, de les prendre au piège et de les dénoncer sur la place publique dérange ceux qui croient que le journalisme doit se pratiquer à visage découvert. En France, cet automne, une nouvelle émission diffusée à France 2, *Les infiltrés*, a soulevé la polémique. Toutes les enquêtes sont faites avec une caméra cachée, et un débat suit en studio.

La création à Radio-Canada d'une émission intitulée *Enquête* a accru l'usage de la caméra cachée. Dans le reportage qui nous préoccupe, comme dans les autres, le recours à ce procédé clandestin a été approuvé avant le tournage par la haute direction. Son usage est légal et prévu dans les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada, dans certaines circonstances bien précises :

« (...) Dans certains cas, l'utilisation de caméras et de micros cachés peut servir l'intérêt public.

Il pourrait s'agir, par exemple, de l'enregistrement d'information portant sur des activités illégales, antisociales ou frauduleuses,

ou sur des abus de confiance évidents et importants. Dans de telles circonstances, il faut établir que l'information recueillie sert un objectif journalistique important, qu'elle est indispensable à cet objectif et qu'elle ne peut être obtenue par des moyens plus manifestes. (...) »

(NPJ, IV. Normes de production A, 10.2)

À mon avis, il ne fait aucun doute qu'il fallait utiliser ce procédé clandestin pour dévoiler ce qui se disait vraiment dans les cabinets de thérapeutes qui pratiquent la biologie totale. En effet, officiellement, la biologie totale se présente comme un complément à la médecine. En vertu de leur code d'éthique, les thérapeutes en biologie totale ne doivent pas conseiller aux patients d'abandonner leurs traitements médicaux. Or, derrière les portes closes, face à un patient vulnérable, le discours de certains de ces thérapeutes est ambivalent et, dans certains cas, dangereux.

La démarche journalistique

Les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada définissent ainsi le journalisme d'enquête :

« (...) C'est un genre très particulier de journalisme, dont l'influence peut être énorme sur l'esprit du public et donc sur la vie et le bien-être des citoyens, sur la vitalité des institutions et des entreprises privées. Par conséquent, il commande des talents supérieurs et le respect d'une stricte exactitude. (...) »

(NPJ, IV, Normes de production A, 11)

Guy Gendron s'est intéressé à la biologie totale, car deux sources lui ont parlé de ses dangers. Pour vérifier si ces informations étaient fondées, le journaliste a suivi le séminaire d'**une semaine** d'un des deux plus célèbres parrains de la biologie totale, le docteur français Claude Sabbah. Il a rapporté ce qu'il y a entendu : la médecine est une boucherie, c'est elle qui crée 90 pour cent des maladies; les cancers ne sont pas dangereux, ils sont le symptôme d'une guérison. Le reporter a même pris la précaution exceptionnelle d'être accompagné d'un médecin québécois fort crédible, la D^{re} Danielle Perreault, afin de ne pas faire d'erreur d'interprétation. Le journaliste a aussi rapporté les affirmations non prouvées du D^r Sabbah sur son taux de réussite : 1 700 patients gravement atteints ont guéri grâce à la biologie totale, seulement 2 n'ont pas pu être sauvés. Guy Gendron a tenté sans succès par la suite d'obtenir une entrevue avec le D^r Sabbah, ce qui est la démarche appropriée.

Ce séminaire, les entrevues réalisées en Europe avec des familles de victimes de la biologie totale, et ses lectures, ont convaincu Guy Gendron des dangers de cette forme de médecine douce.

De retour au pays, l'équipe radio-canadienne a rendu visite à huit thérapeutes et à un médecin pour vérifier si les « enseignements » du D^r Sabbah étaient mis en pratique. Ils n'ont pas choisi les plus marginaux : ils ont trouvé quatre noms sur le site officiel de l'Institut Canadien de la Biologie Totale des Êtres Vivants et les autres en faisant de la recherche. L'échantillon est suffisant pour démontrer qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé, d'un seul thérapeute qui dérape et qui ne suit pas la ligne officielle. En comparaison, l'émission controversée *Les infiltrés* n'enquête que dans un seul lieu par émission (par ex. : une résidence pour personnes âgées).

L'angle du reportage

L'angle est bien expliqué dans l'introduction lue par l'animateur Alain Gravel :

« Comment croire ceux qui prétendent pouvoir guérir les pires maladies, comme le cancer, par la psychothérapie. C'est en tout cas le miracle que promet une forme de médecine douce très populaire : la biologie totale. Des thérapeutes de toutes sortes la pratiquent, même des médecins. Certains, que nous avons filmés en caméra cachée, vont jusqu'à conseiller à leurs patients d'arrêter leurs traitements de chimiothérapie. »

Conseiller de retarder ou d'arrêter des traitements contre le cancer constitue l'aspect le plus controversé de la biologie totale, et ce qui la distingue de bien d'autres médecines douces. Contrairement à ce que plusieurs plaignants ont perçu, ce reportage ne fait pas le procès des médecines douces en général, mais de l'une d'entre elles, la biologie totale. Rien dans le texte, ni dans les entrevues, ne ressemble à une attaque contre les autres médecines douces. En fait, il n'en est pas question. Le journaliste ne parle pas non plus des taux de réussite des traitements classiques contre le cancer; ce n'est pas son sujet.

Plusieurs plaignants reprochent au reporter de ne pas avoir parlé des cas de guérisons attribuables à la biologie totale. En réécoutant un enregistrement, j'ai noté que l'équipe de Radio-Canada avait demandé à Jean Lachance de lui donner le nom de patients. On a fourni à Guy Gendron deux noms de patients qui consentaient à parler au téléphone, mais qui ne voulaient pas que leur identité soit connue. Difficile dans ces conditions de présenter ces cas à la

télévision. Guy Gendron me dit qu'il a réussi à joindre une patiente sur les deux et que son histoire n'était pas probante. J'ai joint la patiente en question. Atteinte d'une tumeur cancéreuse, elle dit avoir bénéficié de nouveaux médicaments dans le cadre d'un protocole expérimental de médecine. Parallèlement, elle a consulté en biologie totale, et beaucoup de gens, dit-elle, ont prié pour sa guérison. Elle n'est pas en mesure de dire quels facteurs ont contribué à sa rémission. Ce cas ne prouve en rien l'efficacité de la biologie totale. Si ceux qui pratiquent cette médecine douce prétendent que les cancers se guérissent en trouvant la source d'un choc émotif, c'est à eux d'en faire la preuve et de convaincre leurs patients de parler aux journalistes.

L'équité

Les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada précisent que le reportage d'enquête doit « se conformer aux principes d'exactitude, d'honnêteté, d'équité et d'intégrité. » Je n'ai pas repéré d'inexactitude.

Comment définir l'équité dans un reportage où l'essentiel du matériel est recueilli à l'aide d'une caméra cachée? Dans ce cas-là, il faut s'assurer que le journaliste rend compte équitablement de ce que la caméra cachée révèle, sans monter en épingle une déclaration qui ne reflète pas l'ensemble de la consultation. L'équité commande aussi qu'on offre la possibilité à chaque personne filmée par une caméra cachée de s'expliquer.

Les consultations filmées avec une caméra cachée

J'ai visionné plusieurs heures de matériel filmé avec une caméra cachée qui n'ont pas été diffusées. J'ai aussi revu l'intégrale des entrevues accordées à visage découvert par les thérapeutes et le médecin.

Les extraits de consultation choisis ne sont pas pris hors contexte et reflètent bien l'essentiel des rencontres. Deux des six thérapeutes retenus, Line Fournier et Josée Lajoie, disent carrément à leurs patients qu'ils n'ont pas besoin de traitements médicaux. Dans les autres cas, on conseille de retarder les traitements, ou de se sentir libre de les arrêter ou non, ou bien de poursuivre à la fois les consultations en biologie totale et l'approche médicale.

Prenons le cas du chiropraticien Jean Lachance. Cet extrait de consultation a été mis en ondes :

Patiente : « Je fais quoi, c'est en train de guérir? »

Jean Lachance : « Mais oui, tout ce que vous avez à faire, c'est de laisser aller, vous avez plus besoin de vous stresser avec ça. »

Voici la suite de la conversation non diffusée :

Patiente : « Je dis quoi à mon médecin, je vais prendre un break? »

Jean Lachance : « C'est à vous de décider, c'est pas à moi de vous dire quoi faire avec ça. C'est à vous de voir puis de discuter avec lui. Comme je vous ai dit au début, moi, j'interfère pas là-dedans, je vous aide au niveau émotionnel. »

Il y a plusieurs façons de comprendre cette conversation, et c'est là le problème. Jean Lachance assure qu'il n'interfère pas dans le traitement médical. Or, le seul fait de dire à sa patiente que c'est à elle de décider, plutôt que de lui conseiller de poursuivre ses traitements, n'est-il pas une forme subtile d'intervention? Voici ce que dit le code d'éthique de l'Institut Canadien de la Biologie Totale :

« Si vous êtes suivi par un médecin : **CONTINUEZ À LE FAIRE. Si votre médecin vous a prescrit des médicaments : CONTINUEZ À LES PRENDRE.**

Aucun conseiller en déprogrammation biologique n'est autorisé à recommander à ses clients d'arrêter ses traitements médicaux, sauf s'il est médecin ou spécialiste dûment reconnu par le corps médical officiel ¹ »

En disant à sa patiente : « C'est à vous de décider », ne l'autorise-t-il pas en quelque sorte à cesser ses traitements si elle le souhaite, quoi qu'en pense le médecin? Quand on écoute toute la consultation, ce double discours est frappant.

Jean Lachance : « C'est à vous de peser le pour et le contre (des traitements médicaux) mais c'est pas moi qui va vous dire de le faire ou pas. C'est définitif que si vous me posez la question, j'ai des patients qui ont guéri complètement, qui se sont guéris complètement, parce que tout ce qu'on va faire, c'est discuter, c'est vous qui allez faire le travail, je suis accompagnant. »

Patiente : « Ils ont guéri du cancer. »

Jean Lachance : « C'est possible, entièrement. »

¹ [Hhttp://www.icbt.ca/ fr/MiseEnGarde.htm](http://www.icbt.ca/fr/MiseEnGarde.htm)

Pour sa part, la naturopathe Danielle Ruelens recommande clairement à sa patiente de poursuivre ses traitements médicaux. Guy Gendron le mentionne dans son texte. Filmée par la caméra cachée, Danielle Ruelens dit que les médecins ont aidé beaucoup de femmes, qu'il faut leur faire confiance, que beaucoup d'entre eux font « une bonne job ».

Cela dit, au cours de la consultation, M^{me} Ruelens ne prend pas ses distances par rapport à la théorie qui sous-tend la biologie totale. Elle explique en long et en large la théorie du fondateur de la biologie totale, le D^r Hamer : « La maladie est la réponse parfaite du cerveau face à un conflit non résolu (...) comme c'est un cancer, il y a une intensité, c'est quelque chose que tu vis avec intensité. » Elle utilise les notions de « surstress » et dit que la biologie totale peut aider la patiente à résoudre son conflit. Elle ne cache pas que les théories du D^r Hamer sont contestées, mais elle ajoute que le D^r Carl Simonton et lui ont prouvé que 98 pour cent des maladies sont causées par un choc émotif. Cette consultation indique que Danielle Ruelens a intégré à sa pratique des notions de biologie totale, mais qu'elle ne va pas jusqu'à remettre en question les traitements médicaux classiques.

Le seul médecin filmé par une caméra cachée, la D^{re} Elisabeth Reichel, conseille elle aussi à deux reprises, à sa fausse patiente, de poursuivre ses traitements médicaux. Elle qualifie ces traitements chirurgicaux et de radiothérapie de « pas dangereux ». Cette information ne figure pas dans le reportage. Rien n'est dit à ce chapitre. Cela me semble discutable, car le fil conducteur de cette enquête vise à montrer que certains de ceux qui pratiquent la biologie totale incitent les malades à abandonner la médecine traditionnelle. À défaut de savoir, certains téléspectateurs ont pu penser que la D^{re} Reichel recommandait elle aussi l'arrêt de traitement.

Guy Gendron croit qu'il n'était pas nécessaire de préciser que la D^{re} Reichel recommandait la poursuite du traitement, car c'est dans l'ordre des choses pour un médecin. À son avis, ce qu'il était essentiel de dire ou non variait selon qu'il parlait d'un thérapeute ou d'un médecin : « Pour les thérapeutes qui n'étaient pas médecins, mon critère était de montrer à quel point ils pouvaient intervenir pour amener les patients à décrocher des soins recommandés par leur médecin. Pour un médecin, le critère était de savoir dans quelle mesure un médecin peut éthiquement accréditer la thèse de la biologie totale. » L'équipe ajoute qu'étant donné les conséquences graves que ce reportage pouvait entraîner pour la réputation du médecin, elle a organisé une deuxième rencontre afin d'être certaine que la D^{re} Reichel facturait bel et bien ses honoraires à la RAMQ.

Par ailleurs, en visionnant l'intégralité de la première consultation d'Elisabeth Reichel, il est évident que le médecin accorde de la crédibilité aux théories du D^r Hamer. Il est vrai que la fausse patiente, Chantal, a pris rendez-vous en disant qu'elle voulait en savoir plus sur la biologie totale. Or, le médecin pouvait très bien se dissocier de ses croyances, ce qu'elle n'a pas fait durant la consultation d'une heure (dont les trois-quarts sont consacrés à la biologie totale). Le D^r Reichel dit à sa patiente que c'est le D^r Sabbah qui l'a formée, que c'est un choc émotif qui cause le cancer. « Nous, en biologie totale, on essaie d'enlever le choc initial », dit-elle. « En principe, vous êtes en phase de guérison, vous avez une maladie dans une phase de guérison. » Le médecin dit qu'il ne s'agit pas d'un cancer « dangereux », tout en ajoutant : « Vous devriez pas, à mon avis, mettre à la poubelle ou ignorer le protocole médical. » Vers la fin, elle ajoute que si Chantal doit attendre trois mois son traitement médical, à cause des listes d'attentes, elle pourrait passer une deuxième mammographie. « Souvent », dit-elle, « dans ces tumeurs, ça se calcifie, ça guérit tout seul ». On est donc en présence d'un double discours qui peut inciter la patiente vulnérable atteinte d'un cancer à accorder moins d'importance au traitement médical.

Dans cette consultation, la D^{re} Reichel pratique la biologie totale. Selon elle, il s'agit d'une exception et non de sa pratique habituelle. Elle voulait répondre aux demandes de la patiente qui semblait en état de panique. La D^{re} Reichel aurait souhaité que le reportage mentionne qu'elle avait conseillé la poursuite des traitements.

La « confrontation » avec les personnes filmées en caméra cachée

Dans la version datant de 2001 des *Normes et pratiques journalistiques*, il est clair que le journaliste n'est pas tenu de faire visionner le matériel recueilli en caméra cachée aux personnes à qui il demande une entrevue à visage découvert.

« (...) Radio-Canada n'a aucune obligation de faire auditionner ou visionner le matériel et il n'existe aucun droit à ce sujet. L'audition de bandes ou le visionnement est limité au matériel tel que diffusé. »

(NPJ, version 2001, chapitre 3, 3, Sommaire du droit pertinent)

Cette clause vise à protéger l'indépendance en matière de journalisme, principe toujours reconnu dans les *Normes et pratiques journalistiques*, version 2005. Le matériel de tournage appartient à Radio-Canada et les pouvoirs publics ne peuvent s'en saisir, sans l'accord des tribunaux. Ce principe s'applique aussi aux demandes des particuliers. Dans le cas qui nous occupe, seule une des thérapeutes a pu voir l'intégralité de la consultation filmée en caméra cachée, car elle en a fait une condition pour accorder une entrevue à visage découvert.

En journalisme d'enquête, les équipes ont une plus grande latitude sur la façon dont elles s'y prennent pour obtenir des entrevues. Le reporter a d'abord tenté d'obtenir des entretiens avec les personnes piégées en caméra cachée sans leur révéler qu'elles avaient été filmées clandestinement. Il demandait simplement une entrevue sur le thème général de la biologie totale. Guy Gendron me dit qu'il voulait ainsi leur donner l'occasion de montrer leur bonne foi, sans avoir à brandir l'arme du matériel recueilli en caméra cachée. La tactique a marché une seule fois; un des thérapeutes a donc appris en pleine entrevue qu'il avait été pris au piège. Une autre personne a appris qu'elle avait été filmée clandestinement, alors qu'elle était déjà dans les studios de Radio-Canada. Elle était, dit-elle, en état de choc quand elle a accordé une entrevue. Le fait de cacher des informations aux invités avant l'entrevue est autorisé par le code d'éthique de Radio-Canada dans certaines circonstances :

« (...) Lorsque la recherche révèle, dans une question d'intérêt public, qu'il est nécessaire d'interviewer une personne devant répondre de ses actes ou des actes de l'organisme auquel elle est associée, on pourra avertir cette personne du sujet en termes généraux. On réservera pour l'interview les informations et questions spécifiques pour garantir au public des réponses sincères et non préparées. (...) »

(NPJ, IV, Normes de production A, 11)

Dans le reportage sur la biologie totale, les actes reprochés aux personnes en cause étaient sérieux. Le rédacteur en chef de l'émission, Alain Kemeid, dit qu'il demande toujours aux équipes de confronter les participants avec ce qui a été enregistré en caméra cachée.

Les preuves

Guy Gendron a demandé à toutes les personnes interviewées si elles avaient des preuves scientifiques que la biologie totale guérit. On ne lui en a pas fourni. J'ai aussi visionné le film que le président de l'Institut Canadien de la Biologie

Totale, Olivier Comoy, a recommandé à Guy Gendron quand celui-ci a demandé les preuves scientifiques de cette théorie. Le film s'intitule *Seul contre tous; la vie et l'œuvre du docteur Ryke Geerd Hamer* et a été réalisé par Jean-Jacques Crèvecoeur. Il ne s'agit pas d'un documentaire, mais d'un film réalisé par un défenseur de cette approche. Il décrit le D^r Hamer comme une victime et ne contient pas ce qui est généralement considéré comme des preuves scientifiques (études à double insu, répétition des études, publications dans des revues scientifiques, révision par des pairs). Je sais qu'il y a de la résistance de la médecine traditionnelle face à la reconnaissance de certaines médecines douces. Toutefois, il ne s'agit pas ici d'un rhume ou d'une otite mais de maladies potentiellement mortelles. À moins d'avoir des preuves solides, personne ne peut cautionner une approche qui, dans les pires cas, incite les patients à abandonner leurs traitements conventionnels.

Après la diffusion du reportage, le site Internet *passeportsanté.net*, plutôt ouvert en général aux médecines parallèles, a publié un avis, dont voici quelques extraits² :

« Certains dogmes de la biologie totale ont de quoi surprendre. Nous n'avons pas tenté ici de résoudre les nombreuses et sérieuses **controvertes** qui s'y rattachent, mais simplement d'évaluer l'intérêt potentiel de l'approche.

Comme l'a démontré un reportage diffusé à la télévision de Radio-Canada, en octobre 2008, la biologie totale peut donner lieu à de très dangereux **dérapages**, surtout quand les praticiens prétendent guérir des maladies graves, comme le cancer. Et, malgré les prétentions officielles, il semble que plusieurs d'entre eux incitent leurs patients à **laisser tomber ou à retarder** leurs traitements médicaux.

Le reportage met aussi le doigt sur deux des problèmes les plus importants reliés à la biologie totale. D'abord, l'approche **s'oppose radicalement** à la médecine classique plutôt que de travailler en complémentarité avec elle. De plus, elle prétend pouvoir régler **TOUTES** les maladies, et que celles-ci auraient **TOUTES** une seule et unique cause : un conflit psychologique non réglé. De telles prétentions peuvent facilement amener le **rejet** de toute autre forme de traitement, ce qui peut avoir de très graves conséquences (...).

² http://www.passeportsante.net/fr/Therapies/Guide/Fiche.aspx?doc=biologie_totale_th

Parmi les 670 000 publications scientifiques biomédicales répertoriées par PubMed à ce jour, on n'en trouve aucune évaluant les vertus particulières de la biologie totale chez l'humain. Une seule publication traite de la théorie de Hamer, mais seulement de façon générale. Nous ne pouvons donc conclure à son efficacité dans les différentes utilisations mentionnées jusqu'à maintenant. »

Est-ce que le reportage est tendancieux?

Plusieurs plaignants ont critiqué le ton du reporter et la facture de l'émission. Certains estiment que Guy Gendron avait déjà un parti pris contre la biologie totale avant de faire son enquête.

Le reportage commence par un titre choc : « biologie totale : menace fatale ». Il s'agit en fait, explique Guy Gendron, de sa conclusion et non de sa thèse de départ. Pour des raisons de construction du récit, il a fait état de sa conclusion au début. Après avoir enquêté pendant plusieurs mois, le reporter en est venu à ce constat. Il a amassé suffisamment de faits, a observé suffisamment ce milieu pour être en mesure, d'un point de vue journalistique, d'en arriver à un jugement sévère sur cette forme de thérapie. C'est le propre du journalisme d'enquête, un genre qui ne se contente pas de rapporter de façon équilibrée les points de vue, mais qui tente de découvrir la vérité. Le rédacteur en chef de l'émission, Alain Kemeid ajoute qu'il y a différentes façons de faire de l'enquête et, qu'ici, il s'agit d'une dénonciation, d'une prise de position et non d'un reportage neutre.

Quant à l'autre formule-choc, « La biologie totale : danger public », il ne s'agit pas d'une opinion du reporter, mais de celle d'un médecin, la D^{re} Danielle Perreault, qui a assisté à une partie du séminaire de Claude Sabbah. Ce commentaire ne viole aucune norme journalistique, puisque les invités n'y sont pas soumis.

En vertu des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada, on doit s'assurer que les effets sonores et visuels « ne déforment d'aucune façon la réalité ni ne tiennent lieu de commentaire ». Dans deux cas, j'ai trouvé que la répétition du propos, par le recours à des titres plein écran, était superflue et s'apparentait à un commentaire :

Jean Lachance : « Donc, moi, j'ai pas de besoin d'une preuve plus scientifique que ça. » (gros titre : J'AI PAS BESOIN D'UNE PREUVE PLUS SCIENTIFIQUE QUE ÇA)

D^{re} Reichel : « Je crois que j'ai fait mon travail avec honnêteté. » (gros titre : AVEC HONNÊTÉTÉ)

Le réalisateur Germain Thibault est d'avis que ces titres étaient pertinents. Dans le deuxième cas, il dit qu'il n'a fait que souligner par un effet visuel qu'il y avait contradiction entre les actes et les explications du médecin.

Finalement, le ton du reportage est inhabituel : très affirmatif, dénonciateur, et même parfois sarcastique. Le sarcasme suscite chez moi un malaise. Le reporter a sans doute été marqué par une enquête difficile qui l'a habité pendant des mois. Quand il est question de maladie, de patients vulnérables et de sujets touchant la vie et la mort, les sensibilités de tout le monde sont à vif. Le rédacteur en chef Alain Kemeid, qui a vu et revu le reportage, a noté les quelques formules sarcastiques et les défend en disant que cela relève de la liberté de style.

Conclusion

Ce reportage d'enquête est un exemple de journalisme vigoureux, incisif, qui met au jour des pratiques douteuses, voire dangereuses, auprès de malades déjà très vulnérables. C'est un reportage qui dérange, car il nous renvoie à nos perceptions individuelles de ce qui cause la maladie et la mort.

J'ai émis quelques réserves sur l'omission d'un fait, le ton et la réalisation.

Toutefois, la plainte voulant que ce reportage soit tendancieux et calomnieux n'est pas fondée.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman, Services français
Société Radio-Canada
2008-12-15